

## **Réinscriptions rentrée 2022-2023**

### **Le dossier complété est à remettre en main propre et doit comporter :**

- fiche d'inscription pédagogique signée.
  - chèque d'un montant de 41,00€ (10 repas) pour les élèves demi-pensionnaires.
- N.B : la demande d'internat est à compléter sur place auprès des CPE le jour de votre venue. La commission de sélection des élèves internes se déroulera après réception de toutes les demandes et informera les familles par courrier de sa décision.
- RIB pour les élèves déjà boursiers et les nouveaux demandeurs.
  - fiche d'urgence.
  - 2 photos d'identité avec le nom de l'élève inscrit au dos ainsi que sa classe ; 1 photo supplémentaire si élève interne.
  - attestation d'assurance scolaire.

### **Si changement ou si non fourni en 2021-2022 :**

- photocopie pièce d'identité ( carte d'identité ou passeport).
- photocopie du livret de famille (pages parents et enfants).
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- photocopie de l'extrait de jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant.
- justificatif de restriction des droits parentaux.
- pour les élèves de plus de 16 ans : photocopie de l'attestation de recensement (à réclamer en mairie) ou pour les élèves de plus de 18 ans : photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté.

### **Joindre à ce dossier : (facultatif)**

- bulletin d'adhésion à la Maison des Lycéens (MDL)
- chèque de 6€ pour l'adhésion à la MDL à l'ordre de la « MDL du Lycée Ernest Ferroul ».

### **ATTENTION : En aucun cas nous ne pourrions accepter :**

- de remise de dossier en dehors des dates et horaires d'inscription indiqués
- de dossier acheminé par la poste
- de dossier incomplet
- ***Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez vous faire représenter par un tiers majeur, muni d'une procuration signée et de la pièce d'identité du tiers et du responsable légal. Il sera autorisé à effectuer l'inscription.***